



DEC182393DR02

Décision portant nomination de M. Antonin Eddi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes et nommant M. Philippe Petitjeans en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7636 en date du 04/09/2016 ;

Considérant que M. Antonin Eddi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS les 15-16/11/2017, le 17/11/2017 matin, les 13-14/12/2017, le 15/12/2017 matin et par la délégation Paris B du CNRS les 15 et 16/05/2018 après-midis,

DECIDE :

Article 1^{er}: M. Antonin Eddi, chercheur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes, à compter du 17/05/2018.

M. Antonin Eddi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Antonin Eddi est placé sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/08/2018

Le directeur de l'unité
Philippe Petitjeans

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Jean-François Joanny

Visa de la doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Corinne Aubert